



**AMBASSADE DE FRANCE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
SERVICE ÉCONOMIQUE**

Brèves économiques de RD Congo en Février 2020

Une mission du FMI s'est rendue à Kinshasa dans le cadre de la première échéance de suivi du programme de référence, alors que le Ministère des finances a annoncé un plan de trésorerie pour l'exécution du budget 2020 afin de tenter de juguler le déficit des finances publiques durant les deux premiers mois de l'année et stopper le financement monétaire. En réaction à la spéculation observée sur certains produits alimentaires de base, le Gouvernement décide de mesures de surveillance sur les prix. Visite à Kinshasa d'une délégation d'entreprises japonaises. Signature d'un protocole d'accord entre Général Electric et le Ministère des ressources hydrauliques et de l'électricité. Annonce d'une prochaine entrée en vigueur de la loi sur la sous-traitance par l'autorité de régulation.

Mission de suivi du FMI dans le cadre du Programme de référence

Une équipe des services du FMI, dirigée par Mauricio Villafuerte, s'est rendue à Kinshasa du 19 au 25 février afin d'évaluer l'application du programme de référence approuvé en décembre 2019, par les autorités congolaises. Cette mission a rencontré le Président Tshisekedi, le Premier ministre Ilunga, le Ministre des Finances Sele, le Gouverneur de la BCC Mutombo, ainsi que de nombreux autres hauts responsables gouvernementaux, des représentants du secteur privé comme de la communauté internationale présents à Kinshasa (BM, BAD et Nations unies). Une réunion spécifique avec les ambassadeurs des Etats-Unis, d'Allemagne, du Royaume-Uni, de Belgique, de France et de la DUE avait également été organisée.

Au terme de son séjour, cette mission porte une appréciation nuancée sur la mise en œuvre du programme par les autorités congolaises (voir communiqué de presse : <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2020/02/25/pr2068-democratic-republic-of-the-congo-imf-staff-concludes-visit>) puisque même si les indicateurs macro-économiques semblent respectés, les avances de la BCC au Gouvernement ont repris, contrairement aux engagements du Gouvernement dans le cadre du programme de référence (« staff monitored program »). Les réserves de change sont à nouveau à la baisse malgré le décaissement de 380 M\$ réalisé dans le cadre de la Facilité rapide de crédit accordé à la RDC en décembre. En cause, le rythme d'exécution du budget jusqu'à la mi-février comme la faiblesse des recettes, prévisibles compte tenu des cours actuels des matières premières et des avances déjà consenties par les miniers. La mission a souligné la nécessité de mettre immédiatement un terme aux avances de la banque centrale et de rembourser celles accordées.

Déficit des finances publiques jusqu'en février

Selon le Ministère des finances, « les opérations financières de l'Etat se sont clôturées, en janvier, par un solde négatif de 81 M\$, couvert par la souscription aux Bons de trésor et des avances de la Banque centrale du Congo (56 M\$). En février, la tendance est presque à la même. On craint que le déficit ne se creuse, au point de limiter les chances de gagner le pari de mai 2020 ». Lors du Conseil des ministres

du 20 février, le Ministre de finances est intervenu afin de : « *sauver le programme du FMI et pour demander l'entière implication de l'exécutif central pour réussir ce challenge et de tout mettre en œuvre pour réussir les engagements convenu avec le FMI* ».

Plan de trésorerie du Ministère des finances

Le ministère des Finances a publié un « Plan de Trésorerie » pour la mise en œuvre du Budget 2020, dans le cadre de ses engagements résultant du Programme de référence avec le FMI. Pour mémoire, le Budget 2020, voté en équilibre par le parlement à hauteur de 11 Mds\$, avait été considéré comme peu réaliste par le FMI. Ce plan de trésorerie, retient des recettes et des dépenses totales de montants respectifs de 5,460 Mds\$ et de 5,668 Mds\$. Le déficit prévisionnel de 208 M\$, devrait être couvert par l'émission de bons de Trésor à souscrire par les banques commerciales.

Ce Plan de Trésorerie qui pourra être adapté selon l'évolution de la situation économique est un outil de pilotage qui exclut tout financement monétaire de la part de la BCC conformément aux engagements de la RD Congo dans le cadre du programme de référence avec le FMI qui s'achèvera en mai et qui pourra être suivi par un programme structurel (Facilité élargie de crédit).

Le ministère des Finances considère « *qu'il est impérieux d'éviter l'empilement des engagements, liquidations et ordonnancements, c'est à dire le gonflement des encours budgétaires et voire le risque de recours au financement monétaire de la Banque Centrale... une telle gestion exclut les recours aux procédures d'urgence et aux mises à disposition* ». Pour ce Plan de Trésorerie, il faut déduire de la Loi de Finances, au niveau du budget général, les ressources extérieures sous forme de dons ou des prêts lesquels sont déjà pré-affectés, les budgets annexes et les comptes spéciaux, lesquels relèvent de l'activité des entreprises émergeant à ce niveau.

Contrôle des prix des denrées alimentaires

A l'issue du Conseil des ministres du 13 février, le Premier Ministre a décidé la mise en place d'une commission nationale afin de contrôler les prix et lutter contre la spéculation observée sur certaines denrées alimentaires de base.

Mission d'entreprises japonaises

Une mission de 29 entreprises japonaise (dont Toshiba Africa ; Mitsubishi ; Mitsui ; Deloitte Tohmatsu Consulting LLC et MUFG Bank), coordonnée par la Chambre de commerce et d'industrie Japon-Afrique du Sud et par le bureau régional de JETRO à Johannesburg s'est rendue à Kinshasa depuis l'Afrique du Sud.

General Electric signe un Protocole d'accord.

En marge des entretiens politiques de l'envoyé spécial des Etats-Unis pour la région des grands lacs M. Peter Pham, General Electric représentée par son directeur exécutif pour l'Afrique sub-saharienne a signé un protocole d'accord avec le Ministre des ressources hydrauliques et de l'électricité, qui

Clause de non responsabilité : le Service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Il ne peut être tenu pour responsable de l'utilisation et des interprétations de l'information contenue dans cette publication.
--

porterait sur la promesse de construction d'infrastructures électriques d'une capacité de 1000 MW d'ici 3 ans et des interventions pour la réhabilitation des sites d'Inga 1 et 2. Il prévoirait, par ailleurs, la réalisation et la fourniture de matériels pour l'équipement des hôpitaux et centres de santé.

Focus sur un projet de concession routière à péage avec la Zambie

Un projet de route à péage avec la Zambie, sous forme de PPP, est à l'étude depuis 2015. Il prévoit la construction de 182 kilomètres de route entre Kasomeno-Kasenga-Chalwe-Mwenda jusqu'au port de Dar es Salam. Ce projet de route à péage, évalué à 475 M\$, favorisera le désenclavement de la province du haut-Katanga en facilitant l'évacuation du minerai du Katanga le long du corridor en direction du port de Dar Es Salam. Il devrait comprendre deux postes frontaliers à guichet unique. Un concessionnaire a été choisi (GED-Afrique) et certaines études préalables ont déjà été menées sur le terrain. Fin 2019, un accord bilatéral entre la RD Congo et la Zambie a pu être finalisé, ce qui devrait permettre le début effectif des travaux. Il s'agira du premier projet d'infrastructures transfrontalières en PPP entre deux pays de la SADC.

Environnement des affaires : prochaine entrée en vigueur la loi de 2017 sur la sous-traitance

La loi du 8/02/2017 sur la sous-traitance en principe destinée à « favoriser l'émergence d'une classe moyenne » n'est pas encore appliquée. Une autorité de régulation a été créée en mai 2018, son CA étant désigné en Avril 2019. Ce dispositif normatif a été explicité aux opérateurs économiques y compris du secteur minier. Les premiers contrôles par l'autorité de régulation ont été annoncés pour la fin du mois de février. Le financement de cette autorité de régulation découle d'une redevance de 5%, non prévue par la loi et qui est prélevée sur les transactions de sous-traitance. Une interprétation extensive du champ de la loi est à craindre, selon de nombreuses entreprises, et risque de rendre ce texte applicable à l'ensemble des transactions commerciales.

Parmi les principales critiques émises à l'encontre de ce dispositif : une définition de la sous-traitance trop large, à priori, contraire aux règles de l'OMC, en allant bien au-delà des règles communément admises pour la protection du « contenu local » ; des dispositions qui ne respecterait pas la protection des investissements étrangers par le transfert automatique d'une majorité du capital à des opérateurs congolais qu'elle suppose ; une atteinte au principe de liberté du commerce et de l'industrie consacrée par la Constitution congolaise.

De nombreuses entreprises font valoir que cette loi ne serait pas une réponse adéquate à la sous-capitalisation de l'économie congolaise qui souffre, avant tout, d'un déficit de main d'œuvre qualifiée, d'une offre de financements insuffisants et d'une sous-capitalisation et d'une faiblesse structurelle du secteur formel.

Glencore fournit du cobalt à Samsung

Dans le cadre d'un partenariat stratégique, Glencore s'est engagé à fournir à Samsung 21.000 tonnes de cobalt extraits de ses mines en RD Congo durant les 5 prochaines années. L'accord vise à sécuriser les approvisionnements à long terme avec des acteurs clé de la chaîne d'approvisionnement des batteries lithium-ion.

Clause de non responsabilité : le Service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Il ne peut être tenu pour responsable de l'utilisation et des interprétations de l'information contenue dans cette publication.